



CONSEIL POLITIQUE SUR LE DROIT A LA VILLE ET LES TERRITOIRES INCLUSIFS

25 octobre 2021, 14h00-16h00 CET
Organisé dans le cadre d'Octobre urbain

Inscrivez-vous ici : <https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZAld-GqrjIrG9L-gKLc4cHZuz0zlpYc6TGj>

Personnes de contact dans l'équipe de CGLU : Federico Poitier, f.poitier@uclg.org; Jaume Puigpinós, j.puigpinos@uclg.org.

L'interprétation sera disponible en français, anglais et espagnol.

Les Conseils politiques sont un mécanisme d'élaboration de politiques de CGLU, menés par des dirigeant·e·s élu·e·s localement qui permettent de renforcer le débat politique de notre Organisation mondiale et de développer des recommandations politiques en relation avec des sujets stratégiques.

Le Conseil politique sur le droit à la ville et aux territoires inclusifs est un mécanisme essentiel pour faire avancer la conversation des membres de CGLU sur le droit à la ville. Tout en continuant à traiter des priorités clés, telles que le changement de récit sur la migration et le droit au logement, ce mécanisme est maintenant prêt à explorer un agenda émergent plus ample : du renouvellement des approches de l'égalité et de l'accessibilité, à l'avancement d'une nouvelle génération de droits.

Depuis sa création en 2017, le Conseil fonctionne comme une plateforme de débat politique approfondi où les représentant·e·s politiques peuvent influencer l'agenda de l'Organisation mondiale et établir des synergies, ainsi que débattre de la manière d'accroître l'impact spécifique des initiatives menées par les membres, comme le travail sur le logement qui a conduit à l'adoption de la déclaration « [Les villes pour le logement convenable](#) » en 2018, et la contribution à la [Déclaration des maires à Marrakech sur la migration](#), qui marque un nouveau récit sur la mobilité humaine. Le Conseil représente un point de rencontre périodique et structurel pour aborder l'engagement de CGLU envers le droit à la ville tel que reconnu dans l'Engagement de Bogota et le Nouvel agenda urbain (tous deux adoptés en 2016).

Questions abordées par le Conseil politique jusqu'à présent

Les réunions qui se sont tenues en 2021 ont permis aux sherpas et aux Conseiller·e·s politiques d'échanger sur des propositions pour son ordre du jour.

Les Conseiller·e·s ont particulièrement mis l'accent sur les questions suivantes :

- Elargir le *débat politique sur les droits humains* par la définition de l'axe du Pacte pour l'avenir portant sur les personnes, en explorant des concepts tels que la nouvelle génération de droits, qui comprend le **droit à la paix, à l'accessibilité, à la technologie, à la mobilité et à la culture**.
- Générer des discussions pour soutenir le renouvellement de la [Charte-agenda mondiale des droits humains dans la ville](#) qui sera promu par la Commission de CGLU sur l'inclusion sociale, la démocratie participative et les droits humains.

- Informer le partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et participer au système des droits humains des Nations unies (par exemple, les procédures spéciales de l'ONU).
- Accélérer la localisation des droits humains dans la ville en adoptant et en promouvant l'accessibilité universelle comme un bien commun et un pilier de la prestation équitable de services publics, du développement durable et de la démocratie participative.
- Évaluer l'impact du COVID-19 sur la mise en œuvre locale du droit à la ville et la façon dont une approche basée sur les droits peut contribuer au concept de l'ONU de **reconstruire en mieux et avancer vers une décennie d'action équitable**.
- Co-crée une déclaration politique sur les migrations et les droits humains pour développer la proposition de Lampedusa d'une Charte pour la paix en Méditerranée.
- Explorer et renforcer une vision territoriale qui aborde et protège la mobilité humaine en tant que droit à tous les stades du processus de migration et indépendamment du statut juridique.
- S'attaquer à la réduction des inégalités par des récits communautaires qui valorisent la diversité et l'équité, et explorer les questions suivantes : les villes comme bien commun, les défis des territoires périphériques, la violence contre les femmes et les filles, les migrations, l'accessibilité universelle, les droits numériques, les droits culturels et les droits aux services publics.
- Explorer un agenda de la dignité en réponse aux droits de toutes les populations dans la ville.
- Aborder l'interconnexion entre le droit au logement, la discrimination et l'inégalité spatiale.
- Promouvoir la solidarité internationale pour les droits humains et la protection des défenseurs/défenseuses des droits humains.

Préparation du Pacte pour l'avenir : questions qui pourraient être abordées l'année prochaine

- **Racisme / Discrimination** : apporter une dimension additionnelle au droit à la ville, qui s'attaque aux obstacles entravant l'accès universel aux droits. Le genre, le statut migratoire, la race, la situation économique, l'âge ou les handicaps peuvent être abordés dans ce domaine.
- **Dignité et villes intergénérationnelles : de 8 à 80 ans / Des villes pour toute la vie** : Promouvoir l'agenda sur la dignité, les villes intergénérationnelles et le dialogue pour des systèmes et des communautés divers et équitables, à travers l'approche basée sur les droits humains pour la planification locale, les finances, le développement et la démocratie.
 - Idée que les villes et les territoires doivent être planifiés pour la diversité humaine au cours d'une vie de changement de la plus jeune enfance à la vieillesse ; doivent bénéficier et réaliser les droits de toutes les personnes à accéder équitablement et à participer pleinement aux opportunités sociales, économiques, culturelles et politiques, et sans discrimination d'aucune sorte (âge, genre, statut migratoire, handicap, race, identité sexuelle, religion, moyens économiques)
- **Alternatives à la détention** : s'appuyer sur le travail de CGLU-Afrique contre les zones à risque de la migration, mais aussi tirer parti du travail de CGLU avec Open Society Foundations (OSF) ou le Réseau des Nations unies pour les migrations, traitant de la détention des migrant·e·s ou au-delà. Le mandat sur les centres de détention est national mais les conséquences sont locales et insuffisamment traitées (également en lien avec ce qui précède sur la discrimination).